

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Marché de Noël de la CTG
du jeudi 7 au dimanche 10 décembre 2023

Dans le cadre du Marché de Noël de la Collectivité Territoriale de Guyane 2023, la CTG met à disposition des stands situés sur le parking extérieur du site à destination des exposants.

Les dossiers de demande de participation seront examinés en tenant compte pour l'attribution des emplacements des critères suivants :

- de l'originalité et de l'authenticité des produits ;
- de leur cohérence avec la période de Noël et des fêtes de fin d'année
- de la nature et de la qualité des produits proposés à la vente ou à la revente
- de l'engagement du commerçant en matière de développement durable

DATE LIMITE DE REMISE DES DEMANDES : 1^{er} octobre 2023 à 18h*

*Les demandes reçues entre le 2 octobre et le 30 octobre 2023, seront toutefois placées sur liste d'attente.
Elles ne seront retenues qu'en cas de stand vide suite à l'examen des demandes remises dans les délais impartis.

Nom :

Prénom :

Société :

N° Registre de Commerce ou Registre des Métiers :

Adresse :
.....
.....

Code postal Ville :

Téléphone :

Email :

TYPE D'ACTIVITE :

Détail des produits proposés :
.....
.....
.....
.....
.....

Toute activité ou produit supplémentaire non-mentionné dans la demande de participation ne sera pas accepté. L'organisateur se réserve le droit d'interdire le déballage de produits non demandés préalablement et n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation de la collectivité.

1/ Éléments à transmettre dans le cadre de cette consultation lors de la présentation du dossier :

- Le présent formulaire dûment rempli et signé,
- Un extrait k-bis du Registre du Commerce et des Sociétés ou un extrait D1 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou un répertoire Siren, en cours de validité de moins de 3 mois ;
Tout document ou agrément lié à l'exercice de l'activité (diplômes, attestation de formation à l'hygiène et à la sécurité alimentaire...);
- Une attestation d'assurance couvrant l'activité proposée au Marché de Noël en cours de validité ;
- Pour les candidats qui utilisent un véhicule dans le cadre de leur activité : une copie de la carte grise et l'attestation d'assurance en cours de validité dans le cadre de leur activité.

2/ Détermination du montant versé par les exploitants au titre de l'occupation

Cette occupation donnera lieu au paiement d'une redevance, conformément à l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques dont le montant forfaitaire pour les 4 jours :

- **Code 196 A : mise à disposition stand / unité / forfait pour la durée de la manifestation**

LOCATION DE STAND :

Cochez votre choix	Quantité	STAND	Forfait du 7 décembre au 10 décembre
		3 m X 3m (9m ²)	Deux cent euros (200 €)
		5 m X 5m (25m ²)	Deux cent soixante-dix euros (270 €)
		EMPLACEMENT VIDE	Cent cinquante euros (150 €)** (**dans la limite de 7m ³ . Au-delà 10€/m ³)

Le paiement de la redevance, par titre de recette, sera exigé au plus tard **le 30 octobre 2023** et pour toute la durée de l'occupation, même en cas d'absence temporaire du stand, pour quelque motif que ce soit, provenant de l'occupant ou de son/ses représentant/s. Les montants sont susceptibles d'être révisés après décision de la Commission Permanente.

Une convention d'Occupation Temporaire (COT) sera établie à cet effet.

3/ Modalités administratives à respecter pour candidater

L'ensemble des documents et éléments demandés ci-dessus devront être transmis par mail avec accusé de réception à l'adresse : marche.noel@ctguyane.fr

L'objet devra porter la mention : « **Réponse à appel à manifestation d'intérêt – Marché de Noël 2023 de la Collectivité Territoriale de Guyane** ».

Date limite d'envoi des dossiers : **le 1^{er} octobre 2023 à 18h00.**

Renseignements techniques et administratifs :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Contact administratif : Madame Fabienne CHERICA :

Tél : 05.94.27.12.22 / 06 94 90 22 90

Mèl : fabienne.cherica@ctguyane.fr